

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Lundi le 12 janvier 2009 à 20 heures, se tenait à la salle communautaire de Saint-Narcisse-de-Rimouski, une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Étaient présents à cette séance, la conseillère madame Florence Bélanger et les conseillers messieurs Bruno Lebel, Benoît Lavoie, Raymond Thibault, Patrick April et Marc-Aurèle Bélanger faisant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Gaston Noël.

Le maire, monsieur Gaston Noël, souhaite la bienvenue aux élus. Aucune personne n'était présente dans l'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

No. 20090101

L'ordre du jour est présenté par le maire, monsieur Gaston Noël et accepté à l'unanimité, sur proposition de monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Raymond Thibault, après avoir ajouté les points suivants :

16- Divers :

16.1- TNO du Lac Huron : Lettre du 3 décembre 2008 de la municipalité de Saint-Marcellin ;

et en laissant le point «Divers» ouvert.

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2008

No. 20090102

Il est proposé par monsieur Raymond Thibault, appuyé par monsieur Patrick April et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2008, tel que préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2008

No. 20090103

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Raymond Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2008, tel que préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### COMPTES À PAYER

No. 20090104

Après avoir pris connaissance des bordereaux de comptes à payer et du sommaire des paies, il est proposé par monsieur Bruno Lebel, appuyé par monsieur Patrick April et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

Description	Montant
- Bordereau des comptes à payer numéro 20081231 contenant 84 factures pour un montant total à payer de :	19 336,46 \$
- Bordereau des comptes à payer numéro 20090109 contenant 21 factures pour un montant total à payer de :	60 197,54 \$
- Bordereau des comptes à payer numéro 20090112 contenant 27 factures pour un montant total à payer de :	16 462,16 \$
- Journaux des salaires / Décembre 2008 :	22 153,15 \$
- rémunération brute des employés :	16 380,98 \$
- rémunération des élus :	1 293,36 \$
- équipement de sécurité :	41,86 \$
- allocation non-imposable aux élus :	646,64 \$
- allocation non-imposable aux pompiers :	181,44 \$
- avantages sociaux imposables :	1 017,18 \$
- cotisations de l'employeur :	2 591,69 \$
<b>Total des comptes à payer :</b>	<b>118 149,31 \$</b>

Tous ces comptes étaient accompagnés du certificat de disponibilité de crédits émis par le secrétaire-trésorier, qui suffisent dans l'ensemble aux dépenses mentionnées précédemment, à l'exception du compte de la Municipalité de Lac-des-Aigles (Facture #1269 au montant de 3 974,50 \$) qui devra faire l'objet d'un réaménagement du budget 2009.

### CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, fait la lecture de la correspondance reçue depuis la dernière session ordinaire.

### Revenus

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, informe les membres du conseil municipal des revenus suivants reçus depuis la dernière séance ordinaire :

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec / SOFIL	39 939,00 \$	5 <sup>e</sup> versement de la contribution versée dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)
Ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec / SOFIL	33 304,00 \$	6 <sup>e</sup> versement de la contribution versée dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)
Ministère des Transports du Québec	20 000,00 \$	Subvention pour les travaux réalisés sur le chemin Duchénier dans le cadre du programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal

### Collecte des huiles végétales sans frais

Dans une lettre datée du 11 décembre 2008, monsieur Louis Coulombe, directeur général de *Peintures récupérées du Québec inc.*, nous informe que cet organisme effectue la collecte des **huiles végétales sans frais** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Ainsi, celui-ci ajoute dans sa lettre les directives à suivre à cet effet.

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage ajoute qu'une copie de cette dite lettre a été remise à l'inspecteur municipal, monsieur Gilles Théberge qui est responsable de la gestion pour la récupération et valorisation de ce genre de matières.

### Stages de formation offerts par l'URLS (Moniteur de hockey sur glace, de patinage sur glace et d'animation créative)

Dans un communiqué daté du 6 janvier 2009, monsieur Jean Marion, agent en loisirs pour l'*Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent*, nous informe que cet organisme offre gratuitement des stages de formation dans les domaines suivants, aux dates et lieux suivants :

- 1) Moniteur de hockey sur glace, samedi le 17 janvier 2009, Lac-des-Aigles ;
- 2) Moniteur de patinage sur glace, dimanche le 18 janvier 2009, Lac-des-Aigles ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

- 3) Moniteur en animation créative, samedi le 24 janvier 2009, Lac-des-Aigles.

No. 20090105

Dans le but de favoriser la participation aux stages de formation offerts par l'URLS décrits précédemment, il est proposé par monsieur Patrick April, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte de défrayer les frais de déplacement pour se rendre à ces dits stages de formation aux résidents de Saint-Narcisse-de-Rimouski qui y participeront, le tout selon les tarifs en vigueur.

Si plus d'une personne y participe, le co-voiturage devra être privilégié dans la mesure du possible

Demande de la Fondation canadienne du rein - Unité Bas-Saint-Laurent et Gaspésie

No. 20090106

Suite à une demande de madame Ghislaine Côté, responsable de la Fondation canadienne du rein - Unité Bas-Saint-Laurent, dans une lettre datée du 9 décembre 2008, il est proposé par monsieur Raymond Thibault, appuyé par madame Florence Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise cet organisme à tenir une campagne de levée de fonds porte-à-porte à Saint-Narcisse-de-Rimouski en mars 2009, le tout afin de leur permettre de poursuivre leurs objectifs dans le soutien des gens atteints d'insuffisance rénale.

Chemin Duchénier (Secteur de la route de l'Église jusqu'à la Réserve Duchénier)

No. 20090107

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 19 décembre 2008, monsieur Mario Bergeron, ingénieur et directeur de la Direction du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine du Ministère des Transports du Québec, nous fait part que les représentants de son Ministère ont pris connaissance de la résolution numéro 20081028 par la quelle notre municipalité demandait au MTQ de reprendre à son entière charge l'entretien du Chemin Duchénier (Secteur de la route de l'Église jusqu'à la Réserve Duchénier) et que le Ministère est conscient de nos besoins et bien au fait de la vocation de cette route ;

**ATTENDU QU'**après analyse les représentants du MTQ en sont venus à la conclusion que cette route remplit uniquement les critères qui en font une route de responsabilité municipale et qu'en conséquence, ils ne peuvent accéder à notre demande ;

**ATTENDU QUE** cette réponse nous est inacceptable ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

**ATTENDU QUE** la détérioration du chemin Duchénier (*Secteur à l'Ouest du village*) est dans un état pitoyable et qu'il est URGENT de procéder à sa rénovation cette année ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a engagé le Groupe-conseil BPR pour préparer un projet de réfection pour la partie la plus dégradée de ce dit tronçon de chemin, dont le coût estimé est d'environ 450 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** l'ampleur des coûts des projets à court et moyen terme pour l'entretien (*Travaux jugés nécessaires*) des chemins dans notre municipalité s'élève à plus de 2 000 000 \$ de dollars et que notre municipalité ne peut réaliser ces travaux à elle seule ;

**ATTENDU QUE** notre municipalité, située en milieu rural, n'a que peu de payeurs de taxes et que la capacité de payer des contribuables est atteinte ;

**ATTENDU QUE** notre municipalité est en progression au niveau de sa population et se doit de faire face à ses obligations qui ne sont pas uniquement concentrées sur l'entretien des chemins ;

**ATTENDU QUE** cette partie du chemin Duchénier (*Secteur à l'Ouest du village*) ne dessert pas seulement nos contribuables, mais dessert en majeure partie une clientèle régionale, nationale et même internationale se rendant sur le site du «**Canyon des portes de l'Enfer**», sur la «**Réserve faunique Duchénier**», et autres activités de loisirs disponibles dans ce secteur ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Raymond Thibault, appuyé par monsieur Patrick April et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

1) Demande une rencontre avec les ministres suivants afin de discuter des diverses avenues possibles ayant pour objectifs la réalisation de travaux d'amélioration du chemin Duchénier (*Secteur à l'Ouest du village*) :

( Monsieur Claude Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, responsable de la région du Bas-Saint-Laurent ;

( Madame Nathalie Normandeau, vice-première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions et de l'occupation du territoire ;

( Madame Julie Boulet, ministre des Transports ;

( Monsieur Claude Bachand, ministre du Tourisme ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

- 2) Demande des appuis du milieu dans ses démarches, autant des contribuables, des organismes ou des entreprises.

Il est de plus résolu à l'unanimité qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- ( Monsieur Irvin Pelletier, député provincial du comté de Rimouski ;
- ( Monsieur Mario Bergeron, directeur de la Direction du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine du Ministère des Transports du Québec.

### Remerciements du curé Gérald Roy

Dans une lettre datée du 28 novembre 2008, le curé Gérald Roy, nous remercie de l'attention et des délicatesses qui lui ont été adressées par la municipalité lors de son installation comme curé de notre paroisse.

Il se dit disponible et heureux à collaborer à certaines des initiatives que la municipalité pourrait entreprendre au cours des prochaines années.

### Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements 2009-2010 à 2011-2012 - Consultation de la Commission Scolaire des Phares

Dans une lettre datée du 3 décembre 2008, madame Cathy-Maude Croft, secrétaire générale de la Commission Scolaire des Phares, soumet à l'attention du conseil municipal, le «**Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements 2009-2010 à 2011-2012**».

Elle invite donc le conseil municipal à lui faire part de ses commentaires sur ce document, s'il y a lieu, d'ici le 19 janvier 2009.

No. 20090108

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par madame Florence Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski n'émette aucun commentaire sur le **Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements 2009-2010 à 2011-2012** de la Commission Scolaire des Phares.

### Charte des valeurs pour des municipalités équitables

No. 20090109

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 11 décembre 2008, madame Suzelle Lambert, de la *Table de concertation des groupes de*

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

*femmes du BSL*, nous propose d'adhérer à leur proposition de *Charte des valeurs pour des municipalités équitables* ;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'une charte élaborant certains principes à suivre par le conseil municipal basé sur un développement qui se veut *ÉGALITAIRE, DIVERSIFIÉ, INCLUSIF et DÉMOCRATIQUE* et dont les valeurs s'appuient sur *LA JUSTICE, LE PARTAGE DU POUVOIR, LE RESPECT DES DIFFÉRENCES, LA SOLIDARITÉ, LA TRANSPARENCE et LA VIABILITÉ* ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal applique déjà ces valeurs et l'a toujours fait d'ailleurs ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal entend continuer d'appliquer ces valeurs sans toutefois ressentir le besoin de les préciser dans une *Charte* ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Raymond Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite à la demande de madame Suzelle Lambert (*Lettre datée du 11 décembre 2008*) de la *Table de concertation des groupes de femmes du BSL*.

Demande d'achat de l'immeuble (*Bâtiment & terrain*) situé au 195, route de l'Église

No. 20090110

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 12 janvier 2009, monsieur Jean-Marc Francoeur (*601, chemin des Trois-Lacs, St-Narcisse-de-Rimouski*), faisant affaire sous la raison sociale *NUTRI ZOO*, nous adresse une demande pour faire l'acquisition de l'immeuble (*Bâtiment & terrain*) situé au 195, route de l'Église (*Lot 35-P Rang V Canton Macpès*) ;

**ATTENDU QUE** celui-ci projette de s'en servir comme entrepôt de produits pour animaux et éventuellement d'y ouvrir un comptoir de ventes et services pour animaux domestiques ;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'un terrain de 170 pieds en front, par 100 pieds en profondeur, pour une superficie de 17000 pieds carrés, avec une bâtisse de  $\pm$  25 pieds par 36 pieds ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se dit disposé à vendre ce dit immeuble au prix de 10 000,00 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout pour les fins recherchées par le demandeur ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Bruno Lebel, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte de vendre l'immeuble situé au 195, route de l'Église, à Saint-Narcisse-de-Rimouski, tel que décrit précédemment, le tout au prix de

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

10 000,00 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout payable comptant lors de la signature de l'acte de vente.

Toutefois, l'acquéreur pourra prendre possession dudit immeuble seulement à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le maire, monsieur Gaston Noël et le directeur général, monsieur Gilles Lepage, soient autorisés pour et au nom de la municipalité à signer le «*Contrat de vente*» à intervenir entre les parties dans ce dossier, ainsi que tous les documents accessoires nécessaires à cette fin.

### Agri-rencontre 2009 de l'Industrie agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent

Dans une lettre datée du 7 janvier 2009, monsieur Bruno Gagnon, président du Comité organisateur de la *Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent*, nous invite à participer à la première *Agri-rencontre 2009 de l'Industrie agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent* qui se tiendra lundi le 26 janvier 2009 de 16 h 00 à 18 h 00 au Musée régional de Rimouski (35, rue Saint-Germain Ouest, Rimouski).

Le coût d'inscription est de 35,00 \$ / personne et les personnes intéressées doivent s'inscrire au plus tard le 19 janvier 2009.

No. 20090111

Il est proposé par monsieur Raymond Thibault, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite à l'invitation de participer à la première *Agri-rencontre 2009 de l'Industrie agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent* qui se tiendra lundi le 26 janvier 2009 de 16 h 00 à 18 h 00 au Musée régional de Rimouski (35, rue Saint-Germain Ouest, Rimouski).

### Conférence de presse : Jeunesse coopératif et individuel des Caisses Desjardins des secteurs Rimouski-Neigette et La Mitis

Dans une lettre datée du 6 janvier 2009, monsieur Yvan Gagnon, porte-parole des Caisses Desjardins des secteurs Rimouski-Neigette et La Mitis, nous invite à participer à une conférence de presse sur le *Nouveau programme de soutien à l'entrepreneuriat jeunesse coopératif et individuel*, conférence qui se tiendra lundi le 19 janvier 2009 à 14 h 00 à la salle des Phares de la Caisse Desjardins de Rimouski (100, rue Julien-Réhel, Rimouski).

Il n'y a pas de coût d'inscription et les participants doivent confirmer leur présence avant le 15 janvier 2009.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

No. 20090112

Il est proposé par monsieur Patrick April, appuyé par madame Florence Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite à l'invitation de participer à une conférence de presse sur le *Nouveau programme de soutien à l'entrepreneuriat jeunesse coopératif et individuel*, conférence qui se tiendra lundi le 19 janvier 2009 à 14 h 00 à la salle des Phares de la Caisse Desjardins de Rimouski (100, rue Julien-Réhel, Rimouski).

### Fédération canadienne des municipalités - Frais de cotisation

No. 20090113

**ATTENDU QUE** le directeur général, monsieur Gilles Lepage, fait part aux membres du conseil municipal, qu'il a reçu de la *Fédération canadienne des municipalités*, une facturation pour des frais de cotisation pour la période du 2009/04/01 au 2010/03/31, cette dernière s'élevant au montant de 202,74 \$ ;

**ATTENDU QUE** celui-ci indique de plus que cette dite facturation est arrivée sans avertissement et sans demande de sa part ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne désire pas faire partie de ce regroupement ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Raymond Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski rejette la facture numéro R-2009-48018 de la *Fédération canadienne des municipalités*, s'élevant au montant de 202,74 \$, étant une facturation pour des frais de cotisation pour la période du 2009/04/01 au 2010/03/31, et ceci en raison que cette dernière n'a pas été sollicitée par notre Municipalité qui n'est pas intéressée, de toute façon, à faire partie de ce regroupement.

### Union des municipalités du Québec - Invitation à devenir membre

No. 20090114

**ATTENDU QUE** le directeur général, monsieur Gilles Lepage, fait part aux membres du conseil municipal, qu'il a reçu de l'Union des municipalités du Québec, une invitation à joindre les rangs de ce regroupement ;

**ATTENDU QUE** le coût annuel de la cotisation pour notre municipalité est de 562,32 \$, taxes incluses ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne désire pas faire partie de ce regroupement ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Bruno Lebel, appuyé par monsieur Patrick April et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite à l'offre d'adhésion de l'*Union des municipalités du Québec*.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### Formation de la FQM - Programme pour les élus - Printemps 2009

No. 20090115

Il est proposé par madame Florence Bélanger, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne désigne aucun élu aux formations offertes par la Fédération Québécoise des Municipalités pour les élus dans son programme pour le printemps 2009 et ceci en raison que personne n'est intéressé ou disponible selon l'horaire fourni.

### La Jeune Chambre de Rimouski : «Gala de la Jeune personnalité de l'année 2008 - volet entrepreneur»

Dans un courriel daté et reçu le 12 janvier 2009, madame Marie Duchesne, directrice des communications de *La Jeune Chambre de Rimouski*, nous informe de la tenue de la 11<sup>e</sup> édition du «Gala de la Jeune personnalité de l'année 2008 - volet entrepreneur» qui aura lieu samedi le 4 avril prochain à l'Hôtel Rimouski - Centre des Congrès.

Il s'agit d'un concours visant à souligner le dynamisme et les qualités de jeunes entrepreneurs du territoire des MRC de Rimouski-Neigette et de la Mitis.

Les candidatures doivent respecter les critères suivants :

- ( Être âgé de moins de 40 ans au 1<sup>er</sup> avril 2009 ;
- ( Être propriétaire d'au moins 50 % de leur entreprise ;
- ( Être domicilié sur le territoire des MRC de Rimouski-Neigette et de la Mitis depuis au moins deux (2) ans ;

No. 20090116

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne propose aucun candidat pour la 11<sup>e</sup> édition du «Gala de la Jeune personnalité de l'année 2008 - volet entrepreneur» qui aura lieu samedi le 4 avril prochain à l'Hôtel Rimouski - Centre des Congrès.

### PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE (MAXIMUM DE 15 MINUTES)

Il n'y a aucune question de l'assemblée.

### RAPPORT SUR LES PLAINTES TRAITÉES DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION ORDINAIRE

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à la table du conseil, une copie du «Registre des plaintes - Demandes de services» pour le mois de décembre 2008 contenant quatre (4) dossiers du numéro 035 au numéro 038.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

No. 20090117

**ATTENDU QUE** la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports ;

**ATTENDU QUE** la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre ;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports ;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Patrick April et résolu à l'unanimité, que la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski demande au ministère des Transports du Québec les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2009 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit Ministère, et qu'à cette fin, autorise monsieur Gilles Théberge, inspecteur municipal ou son remplaçant, monsieur Gerry Chapman, inspecteur municipal adjoint, à signer lesdits permis d'intervention.

#### RAPPORT SUR LES PERMIS ÉMIS EN 2008

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à chacun des membres du conseil municipal, un rapport sommaire indiquant le nombre de demandes de permis reçues durant l'année 2008 pour chacune des catégories suivantes :

<u>Type de permis</u>	<u>Nombre de permis</u>			
	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>Écart</u>	<u>%</u>
Lotissement	6	7	-1	-14,3%
Démolition	14	15	-1	-6,7%
Construction	105	96	9	9,4%
Certificat d'autorisation	13	10	3	30,0%
Captage des eaux souterraines	5	8	-3	-37,5%

#### ACTIVITÉ ANNUELLE (ÉLUS - EMPLOYÉS - BÉNÉVOLES DES COMITÉS MUNICIPAUX)

##### Soumission pour souper

No. 20090118

Suite à la soumission produite le 17 décembre dernier par madame Johanne Sirois pour *Boucherie Florent Sirois*, pour la préparation et

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

le service d'un repas lors de l'activité annuelle "**Élus - Employés - Bénévoles des comités municipaux**" prévue samedi le 24 janvier 2009 à 18 heures 00 dans la salle communautaire de Saint-Narcisse-de-Rimouski, il est proposé par monsieur Patrick April, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte cette dite soumission au prix de 15,95 \$ par couvert, plus les taxes applicables.

### Animation

No. 20090119

Après discussion, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski forme un comité pour faire de l'animation lors de l'activité annuelle "**Élus - Employés - Bénévoles des comités municipaux**" prévue samedi le 24 janvier 2009, ce comité étant donc formé des personnes suivantes :

- ( Le conseiller, monsieur Marc-Aurèle Bélanger ;
- ( Le conseiller, monsieur Benoît Lavoie ;
- ( Le conseiller, monsieur Patrick April ;
- ( Le conseiller, monsieur Raymond Thibault ;
- ( La conjointe du maire, madame Jacqueline Bélanger.

D'autres activités d'animation pourront être ajoutées, telles que animation / quilles (*Patrick April*), tournoi de cartes (*Pige au hasard*), danse en ligne, etc.

Une liste des prix reçus incluant leur valeur devra être faite par madame Louise Proulx et ceci afin de mieux planifier les activités d'animation.

### ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DE L'ÉCOCENTRE ET DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE RIMOUSKI

No. 20090120

**ATTENDU QU'**en vertu du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)*, la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski devra cesser l'exploitation de son site de dépôt en tranchée (*DET*) au plus tard le 19 janvier 2009 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a manifesté le désir de faire affaire avec la Ville de Rimouski pour l'élimination de ses matières résiduelles ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Rimouski nous a soumis un projet d'entente intitulé «*Entente relative à l'utilisation de l'écocentre et du lieu d'enfouissement technique de Rimouski*», et que ce projet d'entente nous convient ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Patrick April, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte les termes et conditions du document intitulé «*Entente relative à l'utilisation de l'écocentre et du lieu d'enfouissement technique de Rimouski*», tel que déposé par la Ville de Rimouski, et par conséquent approuve cette dite entente et en autorise la conclusion.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le maire, monsieur Gaston Noël, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à signer cette dite entente de même que tous les documents accessoires s'y rapportant.

### SERVICE EN SÉCURITÉ INCENDIE

#### Embauche d'un directeur

No. 20090121

Dans la présente résolution, le mot "**directeur**" est remplacé à quatre (4) reprises par le terme "**chef de district**".

Cette correction a été approuvée par la résolution numéro 200902\_\_ le 2 février 2009.

\_\_\_\_\_  
Gaston Noël      Gilles Lepage

**ATTENDU QUE** le poste de directeur du Service en sécurité incendie de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski est devenu vacant le 1<sup>er</sup> décembre dernier suite à la démission de monsieur Francis Lavoie ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire combler ce poste dans le meilleur délai ;

**ATTENDU QU'**un candidat s'est montré intéressé à occuper cet emploi, soit monsieur Serge Bouchard demeurant au 225, chemin St-Gérard, à Rimouski (*Quartier Sainte-Blandine*), le tout selon les conditions offertes par la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Raymond Thibault, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski retienne les services de monsieur Serge Bouchard à compter du 12 janvier 2009, et ceci à titre de directeur pour son Service en sécurité incendie et par conséquent accepte les conditions de cet emploi, le tout tel que décrit dans le document intitulé «*Conditions d'embauche d'un directeur en Sécurité incendie*».

#### Acquisition de nouveaux équipements

No. 20090122

Comme ce dossier n'est pas très avancé, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski remettre à plus tard les discussions relatives à l'acquisition de nouveaux équipements pour le Service en sécurité incendie.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### DOSSIER(S) LOISIRS

#### Poste de technicien(ne) en loisirs

No. 20090123

**ATTENDU QUE** madame Julie McDermott, technicienne en loisirs pour la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, occupe ce poste à temps partiel depuis l'automne 2007 ;

**ATTENDU QUE** son contrat se terminait le 27 décembre 2008 ;

**ATTENDU QUE** madame Julie McDermott se dit disponible pour poursuivre encore une autre année à temps partiel, soit selon des conditions similaires à celles de l'année 2008 et que la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski se dit quant à elle, satisfaite du travail accompli par celle-ci et désire prolonger son contrat d'une autre année ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par madame Florence Bélanger, appuyé par monsieur Raymond Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- 1) Prolonge le contrat de madame Julie McDermott, à titre de technicienne en loisirs, pour une année additionnelle, soit rétroactivement à compter du 28 décembre 2008 pour se poursuivre jusqu'au 26 décembre 2009 ;
- 2) Établisse que les conditions d'embauche se poursuivent selon les mêmes conditions à l'exception de la rémunération horaire qui elle est augmentée de 0,36 \$/heure ;
- 3) Confirme l'horaire de travail suivant, soit : 18 semaines à raison de 15 heures par semaine pour la période du 28/12/2008 au 02/05/2009, 16 semaines à raison de 25 heures par semaine pour la période du 03/05/2009 au 22/08/2009, et 18 semaines à raison de 15 heures par semaine pour la période du 23/08/2009 au 26/12/2009.

Il est également résolu à l'unanimité qu'advenant le cas où la SADC de la Neigette inc. en collaboration avec le CACI de Saint-Narcisse-de-Rimouski, soient en mesure de fournir une contribution quelconque dans le cadre d'un programme de subvention et ceci au cours de la période totale d'engagement prévue pour ce poste, que cette contribution soit déduite du montant à fournir par la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, celle-ci ne défrayant que la différence entre le montant autorisé et la subvention obtenue à ce titre. Le directeur général

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

de la municipalité, monsieur Gilles Lepage, est par conséquent autorisé à gérer cette situation au meilleur de sa connaissance de façon à avantager le plus possible la situation financière de la Municipalité dans ce dossier.

Demandes du Comité municipal des loisirs pour l'organisation du Carnaval prévu pour les 27-28 et le 1<sup>er</sup> mars 2009

No. 20090124

**ATTENDU QUE** *Le comité municipal des loisirs*, qui désire organiser un Carnaval les 27-28 février et le 1<sup>er</sup> mars 2009, s'adresse au conseil municipal pour faire les demandes suivantes :

- 1) Avoir accès à la Salle communautaire gratuitement pour les 3 jours, ce qui revient à une contribution de 300,00 \$ de la part de la municipalité ;
- 2) Prêt de barrières (*Type barricade*) pour empêcher les voitures de se stationner près du centre le vendredi soir (*Pour la randonnée de motoneiges*) ;
- 3) Déneigement du stationnement et autour de la patinoire pour faciliter le stationnement et la circulation des gens pendant le Carnaval ;
- 4) Avoir accès au système de son sur la scène (*Incluant un micro*) et au petit système de son (*celui utilisé pour la danse en ligne*) de la municipalité pendant la durée du carnaval ;
- 5) Avertir à l'avance les responsables de la patinoire et du local des sports et loisirs pour s'assurer de leur collaboration et prévoir une rémunération en conséquence. Comme il y aura des tournois de hockey le samedi et le dimanche, la patinoire doit être bien déneigée et le local accessible ;
- 6) Demander à un employé municipal d'apporter de la neige près du gazebo pour le concours de sculpture sur neige (*Activité à confirmer*) ;
- 7) Une avance de 225,00 \$ pour payer le permis de boisson (*Cette somme sera remise à la municipalité à la fin du Carnaval*) ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

- 8) Un prêt de 2 000,00 \$ de façon à avoir de la monnaie pour le bar pendant toute la durée du carnaval (*Cette somme sera remise à la municipalité à la fin du Carnaval*) ;
- 9) Avoir accès à un local barré pour mettre du matériel et la monnaie. Seule la responsable des loisirs aura accès à ce local ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge que ces demandes sont raisonnables et est d'avis qu'il peut y acquiescer ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Raymond Thibault, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte la totalité des demandes du *Comité municipal des loisirs*, pour l'organisation d'un Carnaval les 27-28 février et le 1<sup>er</sup> mars 2009, le tout tel que décrit précédemment.

Quant au montant à fournir pour le travail additionnel de déneigement de la patinoire lors du tournoi de hockey devant se tenir dans le cadre des activités du Carnaval, il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à fournir une somme maximale de 100,00 \$ aux responsables de l'entretien de la patinoire extérieure pour la saison 2008-2009.

### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009 DE L'OMH DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

No. 20090125

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski approuve les prévisions budgétaires 2009 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Narcisse-de-Rimouski, montrant des recettes de 44 079 \$ et des dépenses de 136 392 \$, soit un déficit anticipé de 92 313 \$, le tout tel que présenté par le directeur de l'Office municipal d'habitation, monsieur Gilles Lepage.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 283 INTITULÉ «RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 051 168 \$ ET UN EMPRUNT DE 466 076 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE, POUR L'URBANISATION DU CHEMIN DUCHÉNIER (ENTRÉE EST DU VILLAGE)»

#### Demande de paiement numéro 5

No. 20090126

Il est proposé par madame Florence Bélanger, appuyé par monsieur Patrick April et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte et autorise le paiement du décompte

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

progressif numéro 5 de l'entrepreneur Les Excavations Léon Chouinard & Fils ltée pour le projet numéro RI-05-903 *Règlement numéro 283 intitulé «Règlement décrétant une dépense de 1 051 168 \$ et un emprunt de 466 076 \$ pour la réalisation de travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie, pour l'urbanisation du chemin Duchénier (Entrée Est du village)»*, le tout tel que décrit ci-après :

Demande de paiement numéro 5			
Travaux réalisés en date du 28-11-2008	Montant		
	Partie municipale	Partie MTQ	Total
Travaux réalisés	2 167,82 \$	4 963,16 \$	7 130,98 \$
Retenue contractuelle de 10 %	-216,78 \$	-496,32 \$	-713,10 \$
Retenue 5 % ( <i>Acceptation provisoire</i> )	108,40 \$	248,15 \$	356,55 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>2 059,44 \$</b>	<b>4 714,99 \$</b>	<b>6 774,43 \$</b>
TPS :	102,97 \$	235,75 \$	338,72 \$
TVQ :	162,18 \$	371,31 \$	533,49 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>2 324,59 \$</b>	<b>5 322,05 \$</b>	<b>7 646,64 \$</b>

Le total des travaux réalisés en date du 28 novembre 2008 s'élève donc à 840 447,19 \$ avant les retenues et les taxes, le tout conformément au devis numéro RI-05-903 préparé par BPR Groupe-Conseil.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le paiement de ce décompte progressif soit fait selon les modalités établies dans le devis.

### TNO DU LAC HURON : LETTRE DU 3 DÉCEMBRE 2008 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCELLIN

No. 20090127

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 3 décembre 2008, le maire de la municipalité de Saint-Marcellin, monsieur Sarto Roy a adressé au préfet de la MRC de Rimouski-Neigette, monsieur Gilbert Pigeon, une demande visant à obtenir l'avis de la Table des maires de la dite MRC sur l'intention de sa municipalité d'annexer le TNO du Lac-Huron et par le fait même de gérer ce territoire et de voir à son développement au plan de ses ressources de villégiature et de ses ressources naturelles (*Gisement éolien, biomasse, etc.*) ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a déjà manifesté son intention d'annexer ce territoire (*TNO du Lac-Huron*) ;

**ATTENDU QUE** plusieurs démarches ont déjà été entreprises en ce sens ;

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI**

**ATTENDU QUE** la MRC de Rimouski-Neigette n'a pas exprimé sa volonté durant ces démarches, de céder ce territoire aux municipalités du Haut-Pays ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Raymond Thibault, appuyé par madame Florence Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski informe le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette qu'il est toujours intéressé à examiner la possibilité d'annexer le territoire du TNO du Lac-Huron, en tout ou en partie, et ceci s'il est de l'intention de la MRC de Rimouski-Neigette de céder la gestion de ce territoire aux municipalités.

### QUESTIONS ET SUGGESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a aucune question ni suggestion de l'assemblée.

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No. 20090128

Il est proposé par monsieur Raymond Thibault, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité, de faire la levée de l'assemblée.

Et la séance est levée Sine Die vers 21 heures 53.